

COMMUNE DE HOUNOUX

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 23 juin 2023.

Par suite d'une convocation en date du 12/06/2023, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le vendredi 23/06/2023, à 21H00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présent(e)s : PAINCO Paul - PLAUZOLLES Bastien - BALAYE Christian - JAMMES Jean-François - LAGUZOU Max - DEVIENNE Patricia - BALAYE Cynthia - BROUSSEAU Pierre -

Absent(e)s : RIGAUD Véronique (excusée) - PLAUZOLLES Mathieu (excusé) - LABADIE Jacques.

Procurations : Madame RIGAUD Véronique donne procuration à Monsieur PAINCO Paul
Monsieur PLAUZOLLES Mathieu donne procuration à Monsieur PLAUZOLLES Bastien

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Bastien PLAUZOLLES est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 07/04/2022 est lu par le secrétaire de séance et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Présentation projet photovoltaïque Toscane
- Délibération : maintien d'un adjoint dans ses fonctions.
- Délibération : droit de préemption parcelle.
- Délibération : changement du tableau électrique de la Peyre Blaque.
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Questions diverses
- Divers
- Agenda
- Tour de table

COMMUNE DE HOUNOUX

Le chargé de prospection territoriale multi-énergies de la société ENGIE Green a présenté à l'assemblée la mise en place d'un projet de production agrivoltaïque sur la commune.

DELIBERATION

« maintien d'un adjoint dans ses fonctions »

Monsieur le Maire, comme le prévoit l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a retiré par arrêté municipal du 22 juin 2023 les délégations à Monsieur Jacques LABADIE, 1^{er} adjoint au maire de la commune.

En conséquence il demande à l'assemblée de se prononcer sur :

→le maintien de Monsieur Jacques LABADIE dans la conservation de son titre et des fonctions qui y sont attachées (officier d'état civil et de police judiciaire).

Si les membres du Conseil Municipal décident de les lui retirer, il ouvre la possibilité pour un conseiller municipal d'être élu adjoint sur le poste devenu vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à 9 votes pour et 1 abstention :

→de retirer à Monsieur Jacques Labadie son titre et les fonctions qui y sont attachées (officier d'état civil et de police judiciaire) et de fait il devient conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

→d'élire Madame Véronique Rigaud actuellement deuxième adjointe comme première adjointe au Maire,

→d'élire Monsieur Bastien Plauzolles actuellement troisième adjoint comme deuxième adjoint au Maire,

→d'élire Madame Patricia Devienne actuellement conseillère municipale comme troisième adjointe au maire.

→ DELIBERATION

« délibération droit de préemption /Monsieur Rolf RAUSCHENDORF-KARD »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme est ainsi écrit : « Les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée. »

La commune est couverte par une carte communale approuvée le 15 /09 /2011.

Ainsi, le conseil municipal de HOUNOUX est habilité à instituer un droit de préemption urbain dans un ou plusieurs périmètres de la carte communale sous réserve de préciser pour chacun l'équipement ou de l'opération projetée.

COMMUNE DE HOUNOUX

Monsieur Rolf RAUSCHENDORF-KARD va prochainement mettre en vente les biens lui appartenant situés à HOUNOUX comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Section | N° | Lieudit | Surface | Zone |
|----------------|-----------|----------------------|-------------------------|-------------|
| A | 63 | Rue du foyer | 00 ha 01 a 20 ca | C |
| A | 63 | Rue du Donjon | 00 ha 00 a 82 ca | C |

Au Sud de ces biens est implanté un escalier qui sert de dégagement au foyer municipal en cas de problème. Il serait opportun que la commune se porte acquéreur de cette infrastructure.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

→d'instaurer le droit de préemption urbain sur les parcelles sus-citées afin de permettre l'évacuation en toute sécurité des personnels du foyer municipal en cas d'incident.

→de donner délégation à Mr. le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire quant elle aura fait l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et après une insertion dans deux journaux diffusés dans la presse locale.

DELIBERATION

« délibération : changement du tableau électrique de la Peyre Blanque »

La vétusté et le mauvais état du tableau électrique de l'éclairage public installé à la Peyre Blanque mérite que l'on procède à son changement afin d'éviter des problèmes liés à la sécurité. En conséquence Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur son remplacement.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal :
DECIDE de pourvoir au remplacement du tableau électrique et mandate Mr le Maire pour engager les démarches administratives adéquates.

TRAVAUX

Travaux réalisés :

- Transfert des objets religieux dans l'armoire mise en place à l'église.
- Enlèvement du meuble-bahut situé dans la salle du conseil. Il sera mis à la vente.

Travaux en cours :

→

Travaux à venir :

- Changement des radiateurs des appartements de la mairie.
- Agrandissement du portail donnant accès au hangar municipal (artisan contacté).
- Démolition du toit du hangar de derrière l'église.
- Changement du tableau électrique de l'éclairage public de la Peyre Banque.

COMMUNE DE HOUNOUX

VOIRIE

Travaux réalisés :

→Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.

Travaux en cours :

Dans le cadre de la redéfinition de la compétence « Voirie » la commune doit travailler sur le classement des voiries. Dans un premier temps elle doit vérifier les éléments fournis par le bureau d'étude Géoptis, mandaté par la CCPLM, qui leur a remis leurs conclusions.

Travaux à venir :

→Changement d'une buse et réfection du passage chemin de la Peyre Blanque.

Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal trois devis. Il sera redemandé aux deux entreprises sélectionnées de représenter de nouveaux devis contenant les mêmes éléments.

→Travaux de débroussaillage sur les chemins ruraux (programme établi).

→Travaux de goudronnage rue du Donjon courant deuxième semestre 2023.

POUR RAPPEL :

→Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (à ne pas mélanger aux branchages)

→Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels.

ACHATS

Achats réalisés :

→Livres bibliothèque 120.22€.

→Clés USB, 19.90€.

→Gerbe et bouquet de fleurs (08 mai), 85.00€.

Achats à réaliser :

→un visio-projecteur 500.00€

→une débroussailleuse HUSQVARNA 525 RXT MARK II 640.00€

ACTUALITES

→Afin de garantir la diffusion des messages d'alerte transmis par les services de l'Etat, en cas de risque majeur pour la population, Monsieur le Maire, dans le cadre de l'actualisation de l'annuaire de crise, a transmis au service compétent une fiche contact avec les noms des référents pour la commune :

CONTACT 1 : Mr PAINCO Paul

CONTACT 2 : Mme RIGAUD Véronique

CONTACT 3 : Mr PLAUZOLLES Bastien

→Suite aux fortes pluies du mercredi 24 mai 2023, monsieur le Maire a prévenu les services de la DTTMHV afin de leur signaler les dégâts survenus durant la nuit sur la route départementale 763.

→Mesures Canicule :

Face aux prévisibles vagues de chaleur de l'été, la commune met en place des « mesures canicule » qui s'articulent autour de plusieurs actions. L'objectif de ces mesures est de prévenir, d'anticiper et de sensibiliser aux risques du changement climatique. Les personnes isolées ont été identifiées et une prise de contact sera effectuée par des membres du Conseil Municipal en cas de besoin. Un registre les identifiant sera ouvert en Mairie.

COMMUNE DE HOUNOUX

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe de travail composé de Madame Devienne Patricia, Madame Rigaud Véronique, Monsieur Plauzolles Bastien et Madame Painco Béatrice, désigné lors du dernier conseil municipal afin de procéder à l'adressage des rues, a soumis à l'assemblée les conclusions de leurs travaux.

Suite à leur présentation, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, a décidé d'avaliser le travail réalisé par ce collectif.

Monsieur le Maire les a remerciés pour leur implication dans cette mission difficile à mettre en œuvre.

DIVERS

→Le jeudi 13 Avril 2023, Monsieur Thierry BONNIER, Préfet de l'Aude, rendait visite à la commune de Hounoux. Il a été accueilli en mairie autour d'un café gourmand par le premier magistrat de la commune, Monsieur Paul PAINCO, les élus municipaux et les agents territoriaux. Monsieur le Maire, dans son discours d'accueil, a dit la fierté et l'honneur de recevoir dans sa commune rurale la plus haute autorité du département.

→Le mercredi 19 avril 2023 a eu lieu à Plavilla une réunion sur l'actualisation de 4 schémas directeurs d'assainissement « réunion de la tranche 4 ». Monsieur le maire a fait le compte-rendu à l'assemblée.

→Le jeudi 20 avril 2023 a eu lieu à Port-Leucate une journée dévolue aux correspondants défense. Monsieur le Maire y a représenté la commune.

→A l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, les édifices publics de la commune ont été pavés le dimanche 30 avril 2023.

→Le vendredi 28 avril 2023, madame Romane Bes de la CCPLM, est venue prendre des photos de la charpente et du toit du foyer, dans le cadre de la pose d'éventuels panneaux photovoltaïques.

→Le jeudi 04 mai 2023, Monsieur le Maire a participé au conseil communautaire de la CCPLM qui s'est tenu à BRAM. Il en a fait le compte-rendu à l'assemblée.

→Comme d'accoutumée la population a participé à l'anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945. Après la cérémonie elle s'est rassemblée autour d'un apéritif convivial. Un repas organisé par le conseil municipal a régalé les connaisseurs. L'après-midi a été animé musicalement par Béatrice et Barbara.

→La mairie a été pavée aux couleurs nationales les jours suivants :

-le lundi 8 mai 2023 : 78ème anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945,

-le mardi 09 mai 2023 : journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 09 mai 1950,

-le mercredi 10 mai 2023 : Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage,

-le dimanche 14 mai 2023 : Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

-le jeudi 08 juin 2023 : journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine.

→Le mardi 16 mai 2023 à 17H00 Monsieur le Maire a assisté à VILLEPINTE à la réunion présentée par le SMICTOM sur la gestion des déchets. Il en a fait le compte-rendu au conseil. Pour toute info consulter le site <http://www.smictom-ouestaugeois.fr/>

→Le samedi 20 mai 2023, enfin les membres du conseil, les agents territoriaux et madame la secrétaire, ont pu se retrouver autour d'un repas de cohésion

COMMUNE DE HOUNOUX

→Le lundi 22 mai 2023, la société VALORIS est venue procéder aux premiers éléments de bornage entre la commune et les époux Whittingham.

→Le samedi 28 mai 2023, la commune a été choisie comme point de départ pour les familles participantes au pèlerinage de la Pentecôte. A cette occasion l'église du village a été ouverte afin de faire une prière de départ. Malgré l'affluence de véhicules les organisateurs ont fait le maximum pour fluidifier rapidement la circulation.

→Le mardi 30 mai 2023, la société S.N.S.I a effectué les opérations réglementaires sur les extincteurs MS 72 de la commune.

→Le mercredi 31 mai 2023 Monsieur le Maire a participé à la conférence des maires qui s'est réunie à 17H00 à la salle polyvalente de Saint-Julien de Briola ; il en a fait le compte-rendu à l'assemblée.

→Le jeudi 01 juin 2023, Monsieur le Maire a reçu en mairie le vice-président de la CCPLM afin de faire le point sur le classement des voiries de la commune.

→Le jeudi 08 juin 2023 :

.-un échange a eu lieu avec les partenaires de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, et de la CCPLM lors de la réunion qui s'est tenue à BESPLAS en présence des Maires et des secrétaires de la mairie, ayant pour thèmes les subventions.

.-Monsieur le Maire a participé à une réunion sur le fonctionnement de l'école de Mazerolles, pour la préparation de la rentrée 2023 / 2024 et le maintien d'un poste de professeur des écoles (aux dernières nouvelles ce poste est maintenu).

→Le lundi 12 juin, Monsieur le Maire a écrit au chargé des transports en Occitanie, afin que soit maintenu le transport scolaire mis en place entre Fenouillet-du-Razès et Mazerolles-du-Razès pour l'année scolaire 2023 / 2024 et qui pourrait bénéficier à un élève de notre commune.

→ Dans le cadre des Schémas Directeurs D'assainissement, l'agence OTEIS était présente le mercredi 14 juin pour le repérage des bouches de contrôle du réseau des eaux usées.

→Le jeudi 15 juin 2023, Monsieur le Maire a participé aux opérations d'expertise suite à la convocation du cabinet MUNOZ de TERREXTERT SUD-EST à la demande de Madame FABRE Evelyne au Hameau des Béziats.

→Le jeudi 22 juin 2023, Monsieur le Maire avait rendez-vous à 10H30 avec les gendarmes de la brigade de Belvèze-du-Razès dans le cadre d'une procédure liée à des problèmes de voisinage.

AGENDA

→Le mardi 27 juin 2023 :réunion du Conseil Communautaire à Molandier.

→Le vendredi 30 juin 2023 : bornage MILCHIOR/FABRE aux Béziats.

→Le dimanche 02 juillet 2023 : location de la salle des fêtes.

→A partir du mardi 04 juillet 2023 : les Cadets de la Défense de Carcassonne seront présents sur la commune et occuperont la salle des fêtes jusqu'au vendredi 07 juillet 2023. Ce jour-là, à 14H00, ils présenteront leur gala de clôture de fin d'année. A cette occasion de nombreuses autorités départementales seront présentes (une information concernant cet événement sera mise en page sur le site de la commune).

→Le vide-grenier aura lieu le dimanche 27 août 2023. Les bénévoles de l'année précédente se chargeront de son organisation.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des propositions à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

COMMUNE DE HOUNOUX